

République française
COMMUNE DE PONT DE MONVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2021_036

Séance du lundi 29 mars 2021

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 26/03/2021

Présents : 15

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 16

Pour : 16

Contre : 0

Secrétaire de séance: Clara ARBOUSSET

Présents : Clara ARBOUSSET, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés: Catherine BLACLARD par Stephan MAURIN

Excusés: Julie DELES, Olivier MALACHANNE, Daniel MOLINES

Absents:

Objet: Déclassement de la parcelle de l'ancien syndicat d'initiative - DE_2021_036

Monsieur le maire présente au conseil la situation particulière du bâtiment, actuellement occupé par un commerce de pizza, dit de l'ancien syndicat d'initiative et situé sur le quai.

Ce bâtiment, comprenant un commerce et des toilettes publiques a, en effet, été construit sur le domaine public de la commune.

Au vu de l'utilisation du bâtiment qui n'a plus vocation à être un espace public depuis déjà douze ans, il convient de prononcer son déclassement du domaine public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

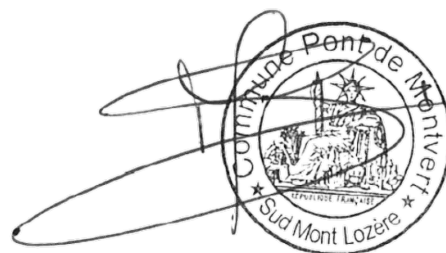
MANDATE monsieur le maire pour faire appel à un géomètre expert pour réaliser l'étude nécessaire au déclassement de cet espace.

ACCEPTE de déclasser la future parcelle qui sera créée à cet endroit.

CHARGE le maire de réaliser la procédure adéquate.

S'ENGAGE à prévoir au budget les sommes nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphan Maurin



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2021 048-200057594-20210329-DE_2021_036-DE